

SITTOMAT

Comité Syndical

5 février 2025

Intervenants ou personnes citées :

Délégués Titulaires :

Gilles VINCENT, Président
Christophe DELIGNY, Directeur
René CASTELL
Jean TEYSSIER
Ange MUSSO
Patrick BOUBEKER
Jean-Luc VITRANT
Robert BERTI
Hélène BILL
Christine SINQUIN
Luc DE SAINT-SERNIN
Michel LE DARD
Bernard MARTINEZ
Robert BENEVENTI
Jean-Luc GRANET
Anne-Marie METAL

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption du procès-verbal de la Commission Mixte du 11 décembre 2024 et du Comité Syndical du 18 décembre 2024	3
II.	Décision 2025-01 portant approbation du marché de fourniture et livraison des tickets restaurant pour le millésime 2025	3
III.	Décision 2025-02 portant approbation de l'avenant n°1 au marché AOO2022-06 lot 1 d'exploitation du quai de transfert de l'Almanarre	3
IV.	1902 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025	3
V.	1903 – Autorisation de signer le marché relatif à la communication digitale du SITTOMAT	4
VI.	1904 – Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché d'achat de contenant pour les déchèteries	4
VII.	1905 – Autorisation de signer le contrat type pour la collecte sélective avec CITEO	5
VIII.	1906 – Renouvellement d'une activité accessoire au profit de Monsieur Michel MARIN	6
IX.	1907 – Autorisation du Président ou son représentant à approuver les tarifs 2025 d'ODALIA	7
X.	1908 - Autorisation relative à la cession et sortie inventaire PEUGEOT 508	7
XI.	Questions diverses	8

La séance est ouverte sous la présidence de Gilles VINCENT.

I. Adoption du procès-verbal de la Commission Mixte du 11 décembre 2024 et du Comité Syndical du 18 décembre 2024

Le Président

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la Commission Mixte du 11 décembre 2024 et du Comité Syndical du 18 décembre 2024. Avez-vous des questions ou des commentaires ? Je considère qu'il est adopté.

II. Décision 2025-01 portant approbation du marché de fourniture et livraison des tickets restaurant pour le millésime 2025

Le Président

Je dois vous rendre compte des décisions du syndicat. La première est une décision portant approbation du marché de fourniture et livraison des tickets restaurant pour 2025.

III. Décision 2025-02 portant approbation de l'avenant n°1 au marché AOO2022-06 lot 1 d'exploitation du quai de transfert de l'Almanarre

Le Président

L'autre décision est l'avenant 1 au marché lot 1 d'exploitation du quai de transfert de l'Almanarre.

Christophe DELIGNY

Le transfert de l'Almanarre, c'est juste pour prendre en compte une demande d'extension des horaires d'ouverture les mercredis et dimanches pour permettre le vidage des bennes de collecte du nouveau marché d'Hyères, dont les horaires de collecte ont un peu évolué par rapport à l'ancien marché.

Le Président

Des questions ? Pas de questions.

IV. 1902 – Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

Le Président

On passe aux délibérations. La délibération numéro 1902 est l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le cadre du BP. Je passe la parole à Robert.

Robert BENEVENTI

Merci. Cher Président, chers collègues, la Commission Mixte réunie le 29 janvier a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté. C'est un principe que vous connaissez et qui nous est donné par le Code général des collectivités territoriales. Lorsque le budget n'a pas pu être établi avant le 31 décembre, étant donné le manque d'informations, on a jusqu'au 15 avril pour l'élaborer. Entre-temps, même si l'on peut continuer à faire les dépenses de fonctionnement sur la base du budget précédent, pour l'investissement, il y a un dispositif qui nous permet d'engager un quart du budget de l'exercice précédent. Là, nous avons pratiquement deux budgets d'investissement, l'un pour l'investissement classique et l'autre pour le centre de tri.

Pour tous les investissements hors centre de tri, c'est-à-dire hors AP/CP, nous avons un total de 6 739 150 euros hors taxes. Il est possible de faire cette application jusqu'à hauteur maximale de 1 684 787,50 euros. C'est ce que je vous propose. Les dépenses d'investissement hors taxes concernées sont notamment les suivantes, mais vous barrez le million. Après, vous avez une série de dépenses qui, elles, sont concernées, plus toutes celles qu'on ne sait pas. On va prendre en compte les 1 684 787,50 euros.

Enfin, concernant les dépenses d'investissement inscrites au budget sur les AP/CP du centre de tri des collectes sélectives, l'opération 975, qui était de 11 583 690 euros, il est possible de faire application de cette disposition à hauteur maximale de 3 861 230 euros. Là aussi, on va prendre la disposition maximale de manière à ce qu'il n'y ait pas de frein particulier. Si vous êtes d'accord avec tout cela, je vous propose d'adopter l'exposé qui précède et d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du vote du budget primitif 2025 limité à ces deux sommes.

Le Président

Parfait. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

V. 1903 – Autorisation de signer le marché relatif à la communication digitale du SITTOMAT

Le Président

Concernant le point suivant, il s'agit d'autoriser à signer le marché relatif à la communication digitale. Je laisse la parole à Ange.

Ange MUSSO

C'est un marché avec trois lots. Lors de l'avant dernière commission d'appel d'offres, on avait attribué le lot 1 et le lot 2 sur le lot 3 sur la communication digitale et site internet. Sur le *community management*, on s'est aperçu qu'on avait un souci de clarté de rédaction, donc on a préféré relancer le marché en clarifiant bien le CCTP. On a fait l'analyse ce matin et c'est la société DECLICK qui remporte le lot numéro 3.

Le Président

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

VI. 1904 – Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché d'achat de contenant pour les déchèteries

Le Président

Autorisation de signer l'avenant 1 au marché d'achat de contenant pour les déchèteries. Je laisse la parole à Ange.

Ange MUSSO

C'est pour les compacteurs à biodéchets. On a besoin, pour un site, d'avoir quelques prix nouveaux, notamment pour la sécurité, pour les odeurs, etc. Cela entraîne une augmentation de 6,1 % sur le marché initial. Ce sont cinq prix nouveaux qui ne s'appliqueront qu'à un seul compacteur pour les biodéchets.

Christophe DELIGNY

Oui, puisque la CASSB a fait le choix de massifier ses collectes sélectives de biodéchets sur la déchèterie d'Evenos, donc il a fallu adapter le dispositif au site. C'est un peu particulier. C'est sur un quai, à côté des autres bennes, d'où un ozoneur pour neutraliser

les odeurs éventuelles vis-à-vis des usagers de la plateforme. Il y a eu la mise en place d'un portail pour condamner l'accès à la trémie de manière à éviter les chutes. Il y a un certain nombre de prix nouveaux qui ont été négociés avec le fournisseur de compacteurs qui est la carrosserie Vincent.

Le Président

Oui, on parle de 20 000 euros.

Christophe DELIGNY

Oui, mais plutôt que de passer des bons de commande extérieurs, on a préféré passer par un avenant.

Le Président

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

VII. 1905 – Autorisation de signer le contrat type pour la collecte sélective avec CITEO

Le Président

On passe ensuite à l'autorisation de signer le contrat type pour la collecte sélective avec CITEO, qui est l'éco-organisme qui gère les REP des emballages ménagers et papiers. CITEO est l'éco-organisme qui a remplacé Eco-Emballages et qui a été désigné par l'Etat en 1992 pour toucher des subsides de tous les producteurs d'emballages – c'est ce qu'on appelle le « barème amont » – et de redonner une partie du montant qu'il touchait par ce barème amont aux collectivités locales.

En 2002, lorsque le Grenelle de l'Environnement a été voté à l'Assemblée nationale à l'unanimité, concernant les emballages ménagers, il avait été dit que les collectivités seraient aidées à 80 % du coût net, c'est-à-dire les charges moins les recettes, les recettes étant la vente des matériaux. On parle du coût net optimisé parce qu'il est optimisé par un calcul fait par l'ADEME, qui déterminait le montant des coûts de collecte et de traitement.

Aujourd'hui, nous sommes à 23 % au SITATOMAT. Le syndicat parisien est à 12 %. Il n'y a pratiquement personne qui n'est à 80 % du coût net optimisé. Régulièrement, il y a un cahier des charges qui est discuté entre CITEO et les collectivités. Ce cahier des charges est ensuite agréé par le ministère et devient applicable.

Il y a un an, on aurait dû déjà avoir un nouveau cahier des charges. Le ministère a souhaité que les collectivités locales discutent avec les co-organismes pendant un an pour sortir un cahier des charges consensuel. Le 24 décembre, alors que les discussions étaient toujours en cours, alors que les collectivités locales avaient décidé de ne pas voter le cahier des charges, le ministère a décidé d'agréer le nouveau cahier des charges. C'est ce qui vous est présenté. C'est scandaleux, mais ce n'est pas la première fois. L'Etat disait : « S'il y a des modifications à faire, vous aurez le temps de les faire après ». On sait très bien qu'il n'y aura jamais de modifications.

Il y a un deuxième éco-organisme qui s'appelle LEKO qui a été créé, mais c'est un tout petit éco-organisme. Pour une collectivité en EPCI comme la nôtre, on ne peut pas faire jouer la concurrence entre LEKO et CITEO, sachant que LEKO n'a pas la surface financière pour répondre à nos engagements, donc on sera obligés de signer un contrat avec CITEO.

Je vous propose de me donner l'autorisation de signer le contrat, sachant que je ne le signerai qu'à la dernière minute parce qu'il y a des actions qui sont en cours, notamment par l'association AMORCE que je préside, pour ne pas se laisser faire. On a l'intention d'aller devant les tribunaux. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

Hélène BILL

Est-ce que la signature aura une validité ?

Le Président

Oui. S'il n'y a pas d'évolution, on n'aura pas d'autre solution. À un moment, il faudra bien signer. Si tu ne signes pas, tu n'as pas de recettes. Je rappelle que les recettes, ce sont les ventes de matériaux comme le papier, le carton, le plastique, etc. D'un autre côté, tu as un soutien. Si tu ne signes pas, tu n'auras pas le soutien.

Une intervenante

D'accord.

Le Président

Pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

VIII. 1906 – Renouvellement d'une activité accessoire au profit de Monsieur Michel MARIN**Le Président**

Le point suivant concerne le renouvellement d'une activité accessoire au profit de Michel MARIN.

Jean TEYSSIER

C'est une procédure administrative visant à faire appel à des fonctionnaires territoriaux. Actuellement, il y a six fonctions. Il y en a trois qui sont pourvues, l'une pour le Golfe de Saint-Tropez et l'une pour la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. La délégation est conclue par la société Zéphire.

Concernant cette fonction attribuée à Michel MARIN, qui arrive à échéance, au regard de la nécessité pour le syndicat, l'expertise juridique acquise par Michel MARIN lors de son parcours professionnel, notamment en matière de contrôle afférent aux délégations de services publics, la bonne connaissance de la DSP au coût relatif à l'exploitation de l'unité valorisation énergétique qui l'accompagne depuis sa création et de ses connaissances générales en matière de droits administratifs, il est proposé de créer une activité accessoire à compter du 1^{er} février 2025 et pour une durée d'un an.

Il percevra une indemnité forfaitaire mensuelle brute de 550 euros non soumise à contributions sociales pour le syndicat, à l'exception de la CSG et la CRDS qui sont en charge de ce dernier. En conséquence, il vous est demandé d'adopter l'exposé qui précède, d'autoriser le Président à confier par arrêté à Michel MARIN les missions d'expertise et d'accompagnement juridique décrites ci-dessous et de préciser que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget des exercices 2025 suivant le chapitre 012.

Le Président

Des questions ? Michel m'a envoyé un mot. Il s'excuse de ne pas avoir pu venir aujourd'hui. On a besoin de Michel car il était présent au moment des négociations de la DSP de 2017. Tant que l'affaire n'est pas terminée, il est bon d'avoir quelqu'un qui connaît l'histoire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

IX.1907 – Autorisation du Président ou son représentant à approuver les tarifs 2025 d'ODALIA

Le Président

Robert, pour ODALIA.

Jean TEYSSIER

Chers collègues, ODALIA est un organisme qui s'appelait auparavant l'AIST. Ils ont fêté leurs 80 ans et à cette occasion, ils ont changé de nom. Ils s'appellent maintenant ODALIA. C'est le service de prévention de la santé qui passe les visites médicales, qui se trouve à Ollioules et qui gère beaucoup d'entreprises, d'administrations, etc.

Le tarif de facturation du service prévention de santé ODALIA est de 102 euros hors taxes par agent. Ce forfait inclut toutes les prestations liées aux missions d'ODALIA, notamment les actions sur le milieu du travail, le suivi individuel de l'état de santé des agents et le conseil aux mandants et à ces agents de la traçabilité des expositions aux risques professionnels.

Ce forfait est appelé en début d'année et payable par mandat administratif courant en 2025. Ce sont 102 euros hors taxes par agent embauché après la date du 1^{er} janvier 2025 au sein de l'établissement, 102 euros par agent saisonnier après la date du 1^{er} janvier et 102 euros pour la facturation de pénalité suite à l'absence non excusée d'un agent deux jours ouvrés avant la date du rendez-vous.

Normalement, vous avez les tarifs de cotisation et de facturation d'ODALIA joints à la délibération. Si vous en êtes d'accord, il faut adopter l'exposé qui précède, approuver les tarifs 2025 d'ODALIA et dire que les dépenses seront prévues à l'article 64-75 de la section de dépenses en fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

Des questions ?

Christine SINQUIN

Les facturations suite à absence sont destinées à être payées par l'agent ou par le SITTOMAT ?

Le Président

Les absences, ce sont les pénalités qui sont facturées au syndicat.

Christophe DELIGNY

ODALIA ne connaît que le syndicat. Après, charge à l'administration du syndicat de se retourner éventuellement sur l'agent dans le cadre d'une sanction administrative. Aujourd'hui, on n'a pas eu ce genre de discussion.

Le Président

Cela dépendra du cas et de la raison de l'absence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

X. 1908 - Autorisation relative à la cession et sortie inventaire PEUGEOT 508

Le Président

On passe à la dernière délibération.

Christophe DELIGNY

Elle ne vous a pas été présentée en Commission Mixte, mais on vous avait dit qu'il faudrait rajouter un point à l'ordre du jour parce que le jour où la veille de la Commission Mixte, le véhicule Peugeot 508, qui date de 2014 et que je conduisais, a eu une rupture de direction et d'embrayage.

Étant donné son âge, son kilométrage et son état général, il a été décidé, avec le Président, de racheter un véhicule et de céder le véhicule en question au garage auprès duquel on rachète un véhicule. C'est le garage Peugeot Gemy de La Seyne-sur-Mer. On lui cède à la valeur de 1 000 euros TTC, sachant que c'est un véhicule qui est amorti. Il faudra également qu'on le sorte de l'actif. Sur un plan de régularité administrative, il faut faire acter cela par le Comité Syndical.

On va reprendre une Peugeot 508, mais hybride et d'occasion. Chez Gemy, on a trouvé une occasion qui a été immatriculée en août 2023, qui était un véhicule de direction avec 6 000 kilomètres au compteur et qui a l'avantage d'être 10 000 euros moins cher que la neuve. Cela fait 37 000 euros TTC, soit un peu moins de 30 000 euros hors taxes.

Le Président

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

XI. Questions diverses**Le Président**

Questions diverses. On a un sujet sur les textiles. Après, je vous parlerai de caractérisation.

Christophe DELIGNY

Sur les textiles, l'an dernier, il y a eu des difficultés relativement importantes pour gérer les conteneurs de récupération de textiles usagés qui ont été disposés par la société Provence TLC depuis 2021 sur l'espace public. Il y a deux raisons. D'une part, nous avons pu constater qu'il y avait un manque d'organisation chez cette société. D'autre part, la filière textile dans son ensemble connaît une crise depuis l'été 2024 puisque certains débouchés sont en train de se tarir, notamment les débouchés africains. Le rebut de tri est envoyé en Afrique pour servir au marché de seconde main. Actuellement, ces marchés sont inondés par l'Asie qui s'est mise également à trier le textile.

C'est un contexte un peu particulier qui a fait qu'on a pu constater une dégradation du service sur l'espace public. C'est la raison pour laquelle il nous a été proposé l'an dernier, à l'automne, de réduire le périmètre de Provence TLC de manière à ce qu'il puisse, à moyens constants, se consacrer à moins de conteneurs, donc intervenir de manière plus rapide et plus efficace sur chacun d'entre eux pour les vider ou les entretenir.

On a réduit d'un quart ce périmètre et on a lancé un appel à projets qui a été remporté par l'opérateur Philtex & Recycling. C'est un opérateur qui a un centre de tri à Garons, à côté de Nîmes, mais qui a des conteneurs sur toute la région Occitanie, même jusqu'en région lyonnaise.

Un intervenant

Ce n'est pas une association.

Christophe DELIGNY

Philtex & Recycling a un statut d'entreprise Economie Sociale et Solidaire (ESS) et fait appel à du personnel handicapé, pour la plupart. Philtex & Recycling ne souffre pas trop aujourd'hui de la pénurie de débouchés de Provence TLC parce qu'il est sur d'autres

marchés, notamment Dubaï, l'Asie, l'Inde et le Bangladesh. Aujourd'hui, il est en capacité et en recherche d'extension pour pouvoir développer son activité. C'était fin 2024.

Aujourd'hui, la convention qu'on a conclue en 2021 avec Provence TLC peut s'arrêter en mai de cette année puisque c'était une convention pour quatre ans, mais une convention qu'on avait prévue de pouvoir éventuellement renouveler deux fois un an. La question s'est posée de savoir si on renouvelait ou pas, sachant qu'on n'était pas très contents des états de service de Provence TLC, notamment dans la configuration où ils gérait l'ensemble du territoire de l'Aire Toulonnaise.

Depuis le début de l'année, ils ne gèrent plus que les trois quarts du parc de l'Aire Toulonnaise. Il nous semblait sain de redonner encore un peu d'oxygène à cette société, mais pas forcément d'arrêter le contrat parce que c'est une société qui fait aussi travailler des personnes précaires, qui est une société locale et qui travaille avec des repreneurs locaux. Cela nous paraissait important de pouvoir la maintenir sur le territoire, mais dans des dispositions plus favorables, c'est-à-dire en réduisant encore un peu leur périmètre.

L'idée était de couper en deux les trois quarts restants et de densifier les conteneurs textiles parce qu'aujourd'hui, on collecte à peu près un kilogramme par habitant, quand la moyenne nationale est plutôt entre trois et quatre kilogrammes. On n'est pas bons. Pour Refashion, on est qualifiés de « zone blanche ». Il y a quelques zones blanches sur le territoire et on en fait partie.

Quoi qu'il en soit, l'idée est de pouvoir rajouter des conteneurs textiles. Il est vrai que dans le contexte où cela ne se passe pas très bien, où chaque conteneur posé est un point de fixation d'insalubrité, je comprends que les maires ou les élus locaux que vous êtes sont frileux à multiplier ces points sur leur territoire.

On a bien fait prendre conscience de cela à Provence TLC en leur disant : « Si on vous réduit le périmètre, vous allez vous retrouver avec 50 ou 60 conteneurs sur les bras, qui étaient aujourd'hui disposés chez nous. Dans un deuxième temps, on vous demandera de les redéployer sur le territoire que vous aurez conservé pour densifier. C'est sous couvert que vous montriez que vous êtes capable de le gérer correctement et de manière qualitative sans que ce soit un problème de salubrité publique ».

On a challengé Provence TLC là-dessus et ils nous ont apporté un certain nombre de garanties. Ils ont modifié un peu leurs habitudes de travail. Avec Laurent LAUGA, on les a aidés à reprendre leur planning d'intervention parce que c'était parfois un peu chaotique. Maintenant, on a un suivi en temps réel de leurs tournées, ce qu'on n'avait pas avant. Ils se sont un peu professionnalisés. Nous, on souhaitait pouvoir les garder, mais sur la moitié du périmètre qu'ils ont aujourd'hui, ce qui correspond à une toute petite moitié du territoire qu'ils ont géré jusqu'à présent, depuis 2021.

On leur a dit : « Si on vous gardait et si vous deviez choisir, quel serait le territoire que vous voudriez conserver ou ne pas conserver ? » et ils nous ont dit : « La ville de Toulon, c'est compliqué. Il y a un potentiel important et on n'est pas certains de pouvoir aller jusqu'au bout sur la ville de Toulon ».

Leur proposition, qui est la proposition qu'on vous soumet, serait de dire qu'on pourrait garder Provence TLC sur le territoire qu'ils gèrent aujourd'hui, hormis la ville de Toulon. Aujourd'hui, on n'a pas beaucoup de conteneurs textiles. On en a 27. Normalement, c'est 1 pour 1 500 habitants. Le potentiel, c'est 120. On sait qu'on n'en mettra jamais 100 de plus sur la ville de Toulon. Par contre, on pourrait en mettre quelques dizaines de plus. Cela permettrait de justifier des tournées quotidiennes de collecte. On vide à peu près entre 15 et 20 conteneurs textiles par jour. Si vous en mettez une centaine, vous avez de quoi faire vivre un chauffeur cinq jours par semaine.

Un intervenant

L'actuelle société se contente d'un périmètre réduit ?

Christophe DELIGNY

Sur l'Aire Toulonnaise, Philtex & Recycling a repris le territoire de la CASSB au 1^{er} janvier, ainsi que celui des communes de La Garde, Le Pradet, Carqueiranne et Ollioules. On est en train de sortir les conteneurs de Provence TLC. Philtex & Recycling posent leurs propres conteneurs. Les conteneurs sont dans le parking et ils sont en train de faire le *switch*.

Un intervenant

Ce n'est pas encore fait ?

Christophe DELIGNY

Depuis le 1^{er} janvier, ils ont récupéré les clés des cadenas de Provence TLC et ce sont eux qui vident. Le temps de s'organiser, le temps de sortir de nouveaux conteneurs, c'est maintenant qu'ils sont en train de faire le *switch* entre les conteneurs de Provence TLC, que Provence TLC récupère et pourra redéployer ailleurs, et les leurs. C'est la situation d'aujourd'hui. Le reste, c'est la vallée du Gapeau et toutes les autres communes de la métropole de Toulon que je n'ai pas citées, dont la ville de Toulon, sur lesquelles on s'est dit : « Il y a un potentiel, une fois qu'on aura densifié d'à peu près deux fois 100 colonnes ».

Dans ce cas, on propose de lancer un appel à projets sur la ville de Toulon, avec un objectif de densifier et de garder Provence TLC sur les autres communes de la Métropole sur un périmètre où ils pourront, une fois densifié, fonctionner avec 150 colonnes, ce qu'ils gèrent aujourd'hui depuis qu'on leur a réduit le périmètre, c'est-à-dire à une taille qui nous paraît gérable à leur niveau.

Christine SINQUIN

Je comprends tout à fait l'importance de garder deux entreprises pour le territoire parce que c'est une sécurité en cas de défaillance et je veux bien qu'on donne encore une chance à TLC, mais sur une courte durée d'un an, car depuis le début de l'année, on voit que ce n'est pas encore parfait, notamment parce qu'il ne répare pas les PAV qui sont abîmés. Quand c'est fermé, que les gens ne peuvent plus tirer les trappes, on se retrouve de nouveau avec des amas à côté. C'est mieux, mais ce n'est pas encore parfaitement satisfaisant.

Christophe DELIGNY

Ils ne les réparent pas parce qu'ils n'ont pas la trésorerie pour en acheter. Par contre, depuis lundi, on est en train de sortir les conteneurs qu'ils avaient sur les sites repris par Philtex & Recycling. Ils vont en récupérer et ils vont pouvoir en remettre pour réparer ceux qui sont cassés et dont ils gardent la gestion. Effectivement, il y aura bien un travail en deux temps.

D'abord, il s'agit de restaurer la confiance et de montrer que vous savez faire. Si c'est le cas, on reviendra vers vous pour vous proposer de densifier avec de nouveaux points afin de mieux mailler le territoire et d'augmenter les performances. S'il y en a plus, si c'est mieux maillé, cela déborde moins vite et cela permet de régler une partie des difficultés.

Le Président

Ceci dit, quoi qu'on fasse, on va arriver à une saturation du marché de la vente de ces produits. Quand vous allez voir sur Temu ou sur Shein, un T-shirt coûte un ou deux euros. C'est le prix que les Africains ont payé avec nos textiles recyclés. Tant que le gouvernement, quel qu'il soit, ne prendra pas l'initiative de lancer une filière de recyclage des textiles, notamment pour faire de l'isolation, on sera toujours confrontés à ce genre de problème.

On essaie de trouver des solutions, mais quoi qu'on fasse, dans les cinq à dix prochaines années, il faudra trouver une solution qui permette de récupérer ces textiles et d'en faire autre chose que de la vente de textiles. On peut refaire de la fibre, on peut faire des isolants, on peut faire tout un tas de choses. C'est le premier point.

Deuxièmement, on a beaucoup de textiles dans nos ordures ménagères résiduelles et on a toujours souhaité étendre le nombre de colonnes pour essayer de récupérer ces textiles. Néanmoins, si demain on n'a pas de solution, la seule qui existera sera d'incinérer les textiles. Comment expliquer à nos administrés qu'on leur demande de trier les textiles et que cela parte ensuite à l'usine ? Vous voyez un peu dans quel contexte nous sommes ? On essaie et on verra. On se donne un an et si cela ne marche pas, je ne sais pas ce qu'on fera.

Un intervenant

Saint-Gobain, ils n'ont pas essayé de faire de la laine avec cela ?

Le Président

Je n'ai aucune information là-dessus. Il y a eu des essais en Italie.

Un intervenant

Saint-Gobain, ils font de la laine de verre, de la laine de roche, etc.

Le Président

Oui. En Italie, ils ont une filière.

Un intervenant

Sauf que le textile c'est un plus lourd que la laine de verre et la laine de roche, mais c'est un bon isolant.

Le Président

Oui. Je ne vous l'ai pas dit tout à l'heure, mais je vais vous le dire parce que tout cela m'énerve. Les collectivités réclament une Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) sur tous les textiles sanitaires, c'est-à-dire les couches-culottes, les mouchoirs, etc. Cela représente 25 kilogrammes par an et par habitant, donc ce n'est pas rien. On travaille avec le ministère pour mettre en place cette Responsabilité Elargie des Producteurs.

Sans rien nous dire, dans la même période, c'est-à-dire au mois de décembre, l'Etat décide de mettre en place une REP sur 1 % des textiles sanitaires. Autrement dit, il s'agit des lingettes. On est scandalisés parce que cela fait un an qu'on travaille dessus. On nous dit : « Il n'y a pas de débouchés ». En Italie, ils lavent les couches-culottes, ils les triturent et ils font de la ouate avec. Cela dépend des couches-culottes, si elles sont à base de coton ou autre. En France, on nous dit qu'il n'y a pas de débouchés, mais c'est prendre les gens pour des cons.

Cela veut dire que les personnes qui dirigent les grandes sociétés de couches-culottes sont allées taper à la porte du ministère pour qu'on revienne en arrière, alors que cela fait un an qu'on discute et qu'on était prêt à dire : « Au 1^{er} janvier 2025, on lance une REP sur les couches-culottes ». On a décidé de faire un recours auprès du tribunal. C'est scandaleux.

Quand on discute des emballages avec les plasturgistes, ils nous disent : « Si on nous demande de supprimer le plastique, on sait le faire avec du maïs, avec tout ce qu'on veut, mais cela coûte plus cher. Tant que l'État ne nous demandera pas de le faire, on ne le fera pas ». Pour les couches-culottes, c'est pareil. C'est scandaleux, mais c'est comme cela. Pour les textiles, on essaie et on se donne un an. On verra bien dans un an, mais à un moment, on se retrouvera dans la même situation.

Christophe DELIGNY

L'idée est qu'on relance un appel à projets pour désigner un nouvel opérateur sur la ville de Toulon. On a fait partir un courrier en ce sens lundi au Président de la Métropole pour lui proposer ce dispositif et pour avoir un nouvel opérateur à compter du mois de mai 2025 pour la ville de Toulon. On a fait du *sourcing*. Aujourd'hui, on a deux opérateurs qui se montrent intéressés. Il y a Philtex & Recycling, qui a déjà repris une partie du territoire en début d'année. On aurait également un autre opérateur qui est Ecolinge qui est un plus petit opérateur de Marseille, mais qui est tout à fait autorisé à répondre à l'appel à projets qu'on va lancer. Il faudra analyser ces capacités.

Le Président

OK. Dernier point, juste un mot sur la caractérisation. On a lancé des caractérisations sur les ordures ménagères résiduelles sur chacune des communes, comme on l'avait fait il y a quelques années. C'est très intéressant. Cela nous permet de savoir exactement ce qui reste en termes d'emballages ménagers, en termes de textiles, en termes de verres dans nos ordures ménagères résiduelles. On a prévu de faire une conférence de presse lorsqu'on aura terminé. C'est fait par EPCI, par les grands secteurs, mais c'est aussi détaillé commune par commune.

J'ai souhaité qu'à partir des résultats, on puisse regarder commune par commune, ensemble, pour voir quelles sont les marges d'amélioration et comment on peut y arriver. On commence par la Métropole, notamment la ville de la Seyne-sur-Mer, pour regarder comment on peut étendre soit la collecte sélective en porte-à-porte par secteur, soit par point d'apport volontaire. On va le faire commune par commune.

Pour la Métropole, j'ai demandé que les maires me désignent des représentants qui puissent être l'interface avec les antennes métropolitaines. Il y a des membres ici. Vous êtes autodésignés. Pour La Crau, ce sera toi. Pour la Seyne-sur-Mer, j'ai proposé à Madame Le Maire, mais je ne sais pas si elle t'en a parlé. Hélène, tu regardes pour me désigner quelqu'un, à moins de t'y coller toi-même. Ange et Robert, pareil.

Pour les autres EPCI, il faudra me désigner une personne. L'idée est qu'on passe une heure, qu'on étale le plan de la ville avec les endroits où l'on a du porte-à-porte et les endroits où l'on a de l'apport volontaire, qu'on regarde les caractérisations et qu'on étudie comment on peut améliorer. Sur ma commune, il y a 70 % de la poubelle en OMR qui ne devrait pas s'y trouver. Il y a du verre, du plastique, de l'acier, des textiles, des biodéchets, etc.

Certes, lorsqu'on aura lancé les biodéchets, cela va diminuer. On a à peu près 27 % de biodéchets, 12 % d'emballages ménagers, etc. Ce qui est scandaleux, c'est qu'on a beaucoup de verre. On a entre 6 % et 12 % de verre dans nos ordures ménagères résiduelles. Ce n'est pas normal. On mettra un peu plus d'une année pour le faire parce qu'il faut regarder, analyser et décider de ce qu'on va faire derrière.

Hélène BILL

Est-ce qu'il y a un ciblage des quartiers ? Vous traitez la totalité de la ville en tant que telle ?

Le Président

On va déjà regarder quartier par quartier.

Hélène BILL

Oui, parce que c'est cela qui est intéressant.

Le Président

Damien va nous donner la carte quartier par quartier de La Garde, avec ce qui est en porte-à-porte et ce qui est en points d'apport volontaire. Pour les points d'apport volontaire,

c'est un petit point vert ou jaune. On sait exactement où ils sont. On regardera parce qu'à certains endroits, il y a des trous. C'est là qu'il faudra discuter pour savoir ce qu'on fait dans ces trous.

Hélène BILL

Je reviens toujours sur ce problème. Il y a des quartiers où c'est compliqué. Il n'y a quasiment pas de tri.

Le Président

Le but, c'est cela.

Hélène BILL

Quand il n'y a pas de place, indépendamment des conteneurs, ils nous polluent systématiquement toutes les autres poubelles. Ils n'en ont rien à faire.

Le Président

Rendez-vous bientôt.

On va essayer. On n'a pas fini les caractérisations. On commence par les endroits où l'on a terminé. On a déjà regardé sur la Seyne-sur-Mer, donc on va faire une réunion sur la Seyne-sur-Mer, sur La Garde et sur La Valette-du-Var, qui sont les trois communes où l'on sait qu'il y a des problèmes. Il y a aussi Toulon.

Par contre, pour chacun d'entre vous, regardez pour désigner quelqu'un par commune. Si c'est vous, tant mieux.

La séance est levée.